

De: Autorité Environnementale - DREAL Bretagne/COPREV/EE emis par
NORMAND Serge - DREAL Bretagne/COPREV/EE <autorite-
environnementale.bretagne@developpement-durable.gouv.fr>

Envoyé: mercredi 7 août 2019 17:00

À: LE MOUEE Dylan

Objet: programme d'actions du CTMA 2020-2024 du Scorff et du Scave en examen
au cas par cas

Bonjour M. LE MOUEE,

Comme indiqué par téléphone,

je vous confirme que votre projet n'a pas à faire l'objet d'un examen au cas par
cas, son objectif

consistant en une renaturation des milieux concernés.

Je procède donc à son retrait.

Bien cordialement.